



COMMUNIQUÉ CONJOINT

LE GOUVERNEMENT, LE CONSEIL ÉLECTORAL PROVISOIRE ET DES PARTIS POLITIQUES S'ACCORDENT SUR LES CLARIFICATIONS DU DÉCRET ÉLECTORAL

Port-au-Prince le 26 juin 2026.- Le Gouvernement, le Conseil Électoral Provisoire (CEP) et les représentants des partis politiques, groupements et regroupements politiques ont tenu plusieurs séances de travail consacrées à l'examen approfondi du décret électoral du 2 juin 2026.

Ces travaux s'inscrivent dans la volonté commune des différentes parties de doter le pays d'un cadre électoral consensuel, crédible et conforme aux aspirations du peuple haïtien. Les échanges, conduits dans un climat de respect mutuel, de responsabilité et d'ouverture, ont permis d'identifier les dispositions méritant des clarifications afin de garantir une meilleure compréhension et une appropriation collective du texte.

Les participants se sont accordés sur la nécessité d'apporter des précisions à certains articles du décret, dans le seul objectif de renforcer sa cohérence, son applicabilité et sa capacité à répondre aux préoccupations légitimes exprimées par les acteurs politiques.

Le Gouvernement réaffirme son engagement pour un dialogue inclusif et constructif et a, une fois de plus, privilégié le consensus afin de garantir des élections libres, transparentes, inclusives et apaisées.

Le Conseil Électoral Provisoire, pour sa part, renouvelle son attachement à son indépendance institutionnelle tout en poursuivant une collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs afin de garantir la crédibilité du processus électoral.

Les partis politiques saluent la qualité des échanges et réitèrent leur engagement à accompagner le processus dans un esprit de responsabilité nationale, convaincus que le renforcement du consensus constitue un facteur essentiel de stabilité et de légitimité démocratique.

Les parties prenantes invitent l'ensemble de la population à demeurer confiante dans les efforts engagés en vue de consolider le processus démocratique et de renforcer durablement les institutions de la République.

Les trois parties se sont accordées sur un texte visant à modifier le décret électoral du 2 juin 2026.

Elles réaffirment leur conviction commune selon laquelle le dialogue, la concertation et le respect mutuel demeurent les fondements essentiels de la stabilité institutionnelle et du retour durable à l'ordre républicain, au bénéfice de l'ensemble de la Nation.

-FIN-